

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 4 février 2019

Sous la présidence de : Monsieur Bernard FISCHER

Etaient
présents :

Monsieur Bernard FISCHER, président de séance

Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Nicolas MATT, secrétaires

Procuration(s) :

Monsieur Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL, Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas MATT, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY

Excusé(s) :

Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Frédéric BIERRY

Absent(s) :

Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Thierry CARBIENER

Rapporteur :

Monsieur Bernard FISCHER

N° CP/2019/043 - 01000 - Gestion financière
Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - Cessions de logements et approbation des termes des projets d'avenants aux conventions de garantie

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'autoriser l'Office Public de l'Habitat – OPUS 67 à vendre le logement situé 33 rue Blaise Pascal à Vendenheim, tout en maintenant les garanties départementales sur les soldes des emprunts restant dus au titre de cette opération tant que le logement ne sera pas vendu pour 100% des emprunts d'un montant total de 6 414 000 F (977 808€), souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer l'acquisition de 19 logements locatifs sociaux situés à Vendenheim et Saverne.

- décide d'autoriser l'Office Public de l'Habitat – OPUS 67 à vendre les 4 logements situés 5 rue d'Erstein, 3 rue de la Rotonde et 14A et 24A rue des Fauvettes à Wissembourg, tout en maintenant les garanties départementales sur les soldes des emprunts restant dus au titre de cette opération tant que les logements ne seront pas vendus pour 36% d'un emprunt d'un montant total de 9 346 000 F (1 424 788,52 €), souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la construction de 21 logements locatifs sociaux situés à Wissembourg.

- décide d'autoriser la SA d'HLM Domial ESH à vendre les 34 logements situés 2, 4 et 6 rue de l'Orge à Mutzig, tout en maintenant les garanties départementales sur les soldes de l'emprunt restant dus au titre de cette opération tant que les logements ne seront pas vendus, pour 100% d'un emprunt d'un montant total de 920 000 € souscrit auprès du Crédit Foncier de France pour financer l'acquisition de 34 logements locatifs sociaux situés à Mutzig.

Le produit de la vente de ces logements servira à rembourser partiellement les emprunts garantis. Au plus tard à l'issue de la vente de la totalité des logements, les emprunts devront être remboursés en totalité. L'Office Public de l'Habitat – OPUS 67 et la SA d'HLM Domial ESH informeront le Département au fur et à mesure de l'état des ventes.

- approuve par ailleurs les termes des projets d'avenants aux conventions, joints en annexes à la présente délibération, et autorise son président à les signer ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Non participation au vote : Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Jean-Louis HOERLE

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190204-lmc1124387-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 07/02/19